

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26071

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DU DOMAINE DE PRAT MARY  
JUN 2026**

\*\*\*\*\*

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la décision du maire n°25199 du 18 décembre 2025 relative à l'actualisation des tarifs de location des salles et matériel municipal.

Vu la demande reçue le 30 mars 2026 pour organiser un évènement privé.

J'ai décidé de mettre à la disposition de :

- Madame Florence SANDRI, dont l'adresse est à Carcassonne, Le domaine de Prat Mary du vendredi 19 juin 2026 au lundi 22 juin 2026.

**La présente mise à disposition est consentie à titre onéreux.**

J'ai décidé de signer la convention de mise à disposition qui a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Carcassonne, le 12 juin 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260612-32623-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026  
Publication : 18/06/2026